

Avenant au Règlement A.L.S.H

Document relatif à la crise sanitaire COVID-19

Cet avenant, relatif à la crise sanitaire du COVID-19, est un complément du règlement A.L.S.H initial. Il est mis en place dans le but de prévoir au mieux la continuité du service et ainsi appréhender les journées d'accueils dans les meilleures conditions possibles. Ce document est susceptible de subir des modifications à tout moment, une fois de plus dans l'intention de proposer un service de qualité en assurant une sécurité sanitaire optimale pour le public accueilli.

Nous proposons ce projet d'accueil temporaire en suivant les conseils et directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Vaucluse, et en mettant à profit la compétence et les connaissances en hygiène de la collectivité.

1. Hygiène du Personnel et du Pôle Jeunesse

L'équipe d'animation mettait déjà tout en œuvre afin d'assurer une hygiène la plus soignée possible au sein de la structure d'accueil, mais la crise sanitaire que nous vivons nous oblige à pousser nos protocoles de nettoyage et d'entretien à l'extrême.

Voici les dispositions prises, venant compléter celles déjà présentes :

- Respect très soutenu des gestes barrières (savon et gel hydro-alcoolique à disposition)
- Désinfection des mains avant pénétration des locaux
- Port du masque obligatoire (changement toutes les 4 heures)
- Distanciation physique d'un mètre minimum, dans la mesure du possible
- Prise de température quotidienne avant de se rendre sur le lieu de travail

En complément du protocole de nettoyage initial, viennent s'ajouter les précautions suivantes :

- Désinfection totale des locaux une fois par semaine (One Shot Virucide EN 14476)
- Intervention vigilante quotidienne de l'Assistant de Prévention de la Collectivité

2. Modalités de fonctionnement

La situation nous contraint à mettre en place des modalités d'accueils particulières, nous vous demandons donc de bien vouloir respecter ces consignes, qui sont mises en place dans le but d'assurer la sécurité de vos enfants, celle du personnel encadrant ainsi que la vôtre.

- **Accueil des familles**

Exceptionnellement et par précaution, le portail d'entrée du Pôle Jeunesse sera ouvert lors des horaires d'accueils et de départs échelonnés. **Nous demandons qu'un enfant ou fratrie ne soit accompagné que par un seul et unique parent ou responsable légal.**

Nous demanderons également de respecter scrupuleusement les marquages au sol.

Les familles seront accueillies en extérieur, dans la cour du centre, où sera disposée une table permettant l'émergence d'arrivée et de départ. Aucun parent ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte du bâtiment, **seul l'enfant devra y entrer.**

Voici un rappel des règles à respecter par les familles :

- Respect très soutenu des gestes barrières
- **Port du masque obligatoire pour les adultes**
- Distanciation physique d'un mètre minimum avec l'équipe d'animation
- Distanciation physique d'un mètre minimum avec les autres familles

Nous requérons aux parents de bien vouloir au préalable prendre la température de leur(s) enfant(s), avant de les emmener au Centre de Loisirs. Si la température relevée est **supérieure à 38°C**, l'enfant devra rester à son domicile et consulter un médecin.

Partant sur un principe de confiance, aucune prise de température systématique ne sera faite. Mais si un doute est émis, la température sera prise par l'équipe encadrante, **et si celle-ci dépasse les 38°C l'enfant sera placé dans une pièce dédiée, avec un masque, et obligatoirement renvoyé à son domicile dans les plus brefs délais.**

- **Accueil des enfants**

Malgré les difficultés et contraintes auxquelles nous sommes confrontés, les accueils se dérouleront dans le respect des Projets Educatif et Pédagogique mis en place par la Collectivité et les professionnels de terrain.

L'A.L.S.H devra se limiter à un groupe de 12 enfants par salle d'activité.

Pour l'A.L.S.H Périscolaire, le déplacement des enfants de l'école vers le Pôle Jeunesse se fera à pied, en file tout en respectant la distanciation physique recommandée. Nous avons également la possibilité d'être transporté jusqu'au Pôle Jeunesse par le biais du transport scolaire, en partance de l'école. Les activités physiques et sportives initialement organisées au Complexe Sportif sont temporairement suspendues, **les temps Périscolaires auront donc lieu exclusivement au Pôle Jeunesse jusqu'à nouvel ordre.**

L'aménagement de l'espace sera optimisé, de manière à éviter tout risque de contamination. Les lieux accessibles aux enfants, au-delà de la salle d'activité, qui sont les sanitaires et la salle

de repos, seront et resterons constamment ouverts (aucun contact avec les poignées de portes).

Voici les précautions prises concernant les enfants :

- Respect très soutenu des gestes barrières
- Distanciation physique d'un mètre minimum, dans la mesure du possible
- Individualisation de tout petit matériel pédagogique (crayons, feutres, ciseaux, etc...)
- Attribution nominative du mobilier (chaise, place à table pour activités et repas, etc...)
- Individualisation d'une couchette en salle de repos
- Lavage immédiat des linges de lits à 60°C

Le Président de la Communauté de Communes Ventoux Sud et ses agents du Service Enfance vous remercient du strict respect de ses consignes, qui seront le fil conducteur du bon déroulement des accueils lors de cette période délicate.

Le Président,

Max RASPAIL